DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 25

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING. Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

Excusés par procuration :
Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024
Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024
Clément RAVAUD donne procuration à Jacques BERNIS en date du 20 juin 2024
Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 21 juin 2024
Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024
Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024
Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024
Absente :
Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Franck LENOIR

Objet : Fixation du taux des indemnités des élus
Délibération 2024 - 51

À la suite des démissions de Monsieur Cyril GRANGER et de Madame Claire MARCHAND, conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'actualisation du tableau des indemnités des élus.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de calcul des indemnités de fonctions qui peuvent être accordées au Maire et aux Adjoints en application des articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités territoriales.

L'indemnité maximale pour les fonctions de Maire des communes de 10 000 à 19 999 habitants est fixée à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, IB 1027).

L'indemnité maximale pour les fonctions d'adjoint au Maire des communes de 10 000 à 19 999 habitants est fixée à 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, IB 1027).

Sur ces bases, l'enveloppe globale et maximale des indemnités de fonctions aux élus sur la commune de PANAZOL est de :

L'IB terminal de l'échelle indiciaire = 49 326,24 depuis le 1er janvier 2024
(49 326,24 € x 65%) + (49 326,24 € x 27,5% x 6) = 113 450,35€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la répartition appliquée depuis les élections de 2020 entre le Maire, les six adjoints, les cinq conseillers délégués et les 21 conseillers municipaux.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24 et R 2123-23 ;
VU la population légale de la commune en vigueur ;
VU l'actualisation du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission des Conseillers Municipaux Cyril GRANGER et Claire MARCHAND et à l'intégration de MM. AUTHIER Alain et JARRY Laurent ;
VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **DE FIXER** les indemnités de fonctions comme indiquées dans le tableau en annexe ;
- **D'INDIQUER** que ces indemnités seront amenées à varier en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice, ainsi que de l'évolution des grilles indiciaires en vigueur.

TABLEAU DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire – M. Fabien DOUCET	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 50,5 %
1er Adjoint - Mme Isabelle NEGRIER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
2ème Adjoint – Laurent CHASSAT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 13 %
3ème Adjoint - Mme Marie-Pierre ROBERT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
4ème Adjoint – M. Franck LENOIR	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
5ème Adjoint - Mme Anca VORONIN	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
6ème Adjoint – M. Jean DARDENNE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
Conseillère déléguée – Mme Pascale ETIENNE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué – M. Alain BOURION	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué – M. Clément RAVAUD	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %

Conseiller délégué - M. Jean-Christophe ROMAND	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué – M. Jean-Pierre GAUGIRAN	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 13 %
Conseillère municipale – Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Martine LERICHE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Jocelyne LAVERDURE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Jacques BERNIS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Stéphanie PANTEIX	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Francis COISNE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale Mme Marie Noël BERGER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale Mme Danielle TODESCO	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. David PENOT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Lucile VALADAS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Alexandre DOS REIS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Aurore TONNELIER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Gilles MONTI	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale – Mme Laurence PIPERS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Bruno COMTE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal – M. Emilio ZABALETA	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Christian DESMOULIN	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Martine NOUHAUT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Valérie MILLON	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Alain AUTHIER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal – M. Laurent JARRY	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 27 juin 2024

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 01 Juillet 2024
Publié ou notifié
02 Juillet 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB51 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2024

Objet : Fixation du taux des indemnités des élus

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblees

Date de télétransmission : 01/07/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 51 - Fixation du taux des indemnités des élus.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240627-DELIB51-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2024